

Les trottinettes, vélos et déchets et obstacle en tous genres !



Copies : Président de la Région Ile-de-France ! Maires des 13, 14 et 15ème & Député et Sénateur

Paris, le 22 décembre 2019 - 9 janvier 2020

Mairie de Paris

Objet : Trottinette & Yves, cécité complète & Nuisances diverses (fabrication, et/ou usage, ou autres).

Chère Madame le Maire,

Avant d'écrire ci-avant une critique, je tiens à vous adresser mes compliments pour les projets que vous menez et comme nous ne pouvons plaire à tout le monde, je crois que vos oreilles doivent siffler quelquefois !

N'étant pas d'une nature à tourner autour du pot, j'irai droit au but, histoire concrète à l'appui :

- Venant de province, où je partage mon temps avec Paris, j'ai été surpris de trouver sur les trottoirs des engins jetés au sol sans le moindre scrupule : Des trottinettes et aussi les vélos.

Je ne suis pas surpris de la présence de ses moyens de locomotions puisqu'en entre 1993-1997 j'avais proposé à vos prédécesseurs un projet consistant à répondre à plusieurs questions. Il consistait à mettre en service tout type de matériels roulant en libre services. A cette époque, j'avais estimé leur nombre à 500.000 véhicules pour Paris et sa couronnes. J'y abordais aussi la question d'une ceinture verte de 50km de large autour de toute grande cité afin de ré-insaller le monde paysan, indispensable à notre survie !

Le projet a donc été calibré sur ce chiffre et doit être dans vos archives de la ville ainsi que quelques autres propositions. Par contre, il n'avait pas été question de ce type de problème sauf celui du vol que j'avais réglé concrètement par l'intégration d'une puce authentifiant chaque véhicule et permettant de le localiser. **Toutefois, puisque l'incivilité est de cette ampleur, je vous écris un mode opératoire stricte qui permettrait de régler rapidement le problème !** Et il est inutile d'attendre les élections pour le faire après, ici, il s'agit de rajouter dans les programmes de gestions des options de contrôle et de suspension des abonnements des sans scrupules !

N'ayant pas la culture de la propriété, ni le sens du regret, je reçu une réponse négative tout en constatant des années plus tard la réalisation de mes rêves ! **La réalisation de mes rêves disais-je sauf que mon rêve s'est transformé en cauchemars pour tout nos amis**

aveugles et mal-voyants

guidés

par de superbes et dévoués amis, les chiens que j'affectionne.

A deux reprises, en l'espace de 24 heures, j'ai vu, non pas le service, mais **l'engeance que sont ces engins deviennent si ils sont laissés au beau milieu du trottoir, ou en pleine rue !**

Une jeune femme s'en ai pris à son jeune chien avenue Paul Appel car, il n'avait pas appris au cours de ses leçons comment éviter à sa jeune maîtresse, l'obstacle !

De plus l'un de mes amis et voisin Yves, que j'ai accompagné aux urgences m'a fait part de ses difficultés et Luisa une femme intendante remarquable et exceptionnelle m'a indiqué qu'Yves était tombé à plusieurs reprises, chutes provoqués en heurtant ou trébuchant sur lesdites engances.

Alors... ? Alors ! Alors Chère amie, il va bien falloir résoudre ce problème de fond car l'incivilité des uns, porte de grave préjudice aux autres citoyens ! Et cela montre aussi un visage détestable de la ville et de ses habitants ! Les parisiens ne sont pas d'insupportables titi parisien ! Non ! Ils sont pris en le marteau et l'enclume, pour être juste avec eux, ils sont pris entre des marteaux et des enclumes.

Je sais aussi Chère Madame Anne Hidalgo, qu'il ne vous viendrait pas à l'esprit, si vous louiez une trottinette ou un vélo de le laisser en pleine rue ! Or, nous avons quelques utilisateurs qui le font et qui nuisent à l'ensemble ! Alors... Il faut sévir c'est-à-dire inciter à l'action salutaire, soit ranger son vélo ou sa trottinette et non... l'abandonner au sort de porter le nom d'engeance !

Avec un peu de discipline, cela est possible et je suis sûr que vous avez déjà travaillé sur ce sujet, reste que l'action n'est pas encore faite et que nos amis-ies tombent et participe à engorger les urgences en plus !

Comme je n'ai pas la patience d'un Sénateur, je vous dirai que j'attends une réponse immédiate car ici, nous parlons de programmation et d'électronique ! Chaque engin est référencé avec un numéro de série et chaque utilisateur est référencé par un code, aussi je vous propose d'ordonné à tous les fournisseurs concernés ce qui suit :

- 1er manquement, amende de 5 € et bocage 2 jours + Convocation réunion d'information (obligatoire. si non présent : suspension de 30 jours) + 2 jours à ranger les trottinettes sur les trottoirs concernés
- 2ème manquement, amende 50€ et blocage 7 jours + Convocation avec entretien et visite d'un hôpital !
- 3ème manquement, mise en demeure et suppression pendant 30 jours / + 7 jours à ranger les trottinettes sur les trottoirs concernés
- 4ème manquement, arrêt définitif de l'abonné et obligation action civique durant 30 jours à ranger les trottinettes sur les trottoirs concernés

Pour conclure, **nous devons coûte que coûte enrayer ce phénomène car il touche les plus vulnérables sans que ceux-ci puissent contre réagir.** Et pour les enfants et adolescents, soyez certaine qu'ils attendent de nous les adultes autres choses que des biens matériels ! La rigueur, l'honnêteté, le courage, l'action de bien faire, l'éthique, la responsabilité, tout ces mots doivent avoir un sens à leur yeux ! Aujourd'hui, ce n'est pas le cas dans la grande majorité des villes et même au sein des écoles ! Il faut y remédier !

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes meilleures attentions et intentions.

Hervé le Grand

Signature.

Primum non nocere

D'abord ne pas nuire

{jcomments on}